

Année 2024/25 – APPRENTISSAGE - AFA

NOTE D'INFORMATION : ORGANISATION DE L'HEBERGEMENT- RENTREE 2024

Notre établissement propose plusieurs possibilités d'hébergement hebdomadaire aux apprenants majeurs et mineurs :

- Résidence Habitat Jeunes – **Jolimont à Toulouse** (chambre double, nombre de places limité) avec petit déjeuner et restauration du soir.
- Résidence Habitat Jeunes – **l'Escale à Muret** (T1 bis 2 personnes avec kitchenette et petit déjeuner - nombre de places limité)

Nous attribuerons en priorité les places d'hébergement selon les critères suivants :

- être titulaire d'un contrat d'apprentissage,
- être à jour du paiement des frais de l'année antérieure,
- résider à plus de 50 km de l'ESM,
- avoir transmis le dossier de validation d'inscription complet et dûment rempli.

Pour les apprenants majeurs, possibilité d'accueil en tant que Résident à l'année (logement individuel T1 – 20 M2) à la Résidence l'Escale de Muret (sur demande de dossier à effectuer directement auprès de notre partenaire Habitat Jeunes O Toulouse – www.otoulouse.org)

Loyer mensuel : 529.30 € (chauffage, électricité, eau, taxe d'habitation, charges annexes compris).

Aide « chèque énergie » : réduction de **15.20 €** par mois.

Le reste à charge avec une APL maximale de 403 € : 111.10 € (selon la situation du jeune).

Important : les aides à l'hébergement et à la restauration du soir seront déduites du montant à régler par les apprenants internes sous contrat d'apprentissage.

ACCUEIL- PRESTATIONS- TARIF 2024/25 – APPRENTISSAGE- AFA

TARIFS : un relevé de facturation vous sera adressé pour chaque période de règlement (aides OPCO déduites).

1 – Internat : résidence Jolimont - TOULOUSE (ce tarif tient compte partiellement de l'encadrement des apprenants assuré par le prestataire) :

- forfait hebdomadaire brut = **157.20 €** - aide OPCO déduite pour contrat apprentissage : **42 €**) = **115.20 €**

Prévoir le repas du dimanche soir.

2 – Internat : résidence l'Escale - MURET (ce tarif tient compte partiellement de l'accompagnement des apprenants assuré par le prestataire) :

- forfait hebdomadaire brut = **160.00 €** - aide OPCO déduite pour contrat apprentissage : **30 €**) = **130.00 €**

Calcul du forfait de base minimum : **hebdomadaire = du dimanche soir au vendredi matin**
(toute semaine commencée est due en totalité)

3 – Restauration midi CFA : mise à disposition de distributeurs automatiques de produits frais micro-ondables, avec monnayeur et terminal Carte Bancaire (prévoir règlement sur place).

MODE DE PAIEMENT : à régler de préférence par virement, selon références bancaires suivantes :
IBAN : FR76 1780 7000 0110 1193 1181 676 – BIC : CCBPFRPPTLS – Domiciliation : BPOC Entreprises

PERIODES DE REGLEMENT :

Septembre à octobre 2024– novembre à décembre 2024

Janvier à février 2025 – Mars à avril 2025

Mai à juillet 2025

LIEUX D'ACCUEIL

RESIDENCE JOLIMONT

Avenue Yves Bruneau

31500 TOULOUSE

(Sortie Métro Jolimont)

☎ 05.34.30.42.80

RESIDENCE L'ESCALE

3 rue Carlos et Smith

31600 Muret

☎ 05.61.43.85.25

IMPORTANT : tout changement de régime en cours d'année doit être effectué par écrit.
Il ne sera tenu compte d'aucune modification uniquement formulée par oral.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Renseignements et réservation : Joël JADEAU : 05.62.11.60.63 / jjadeau@cm-toulouse.fr

Facturation et règlement : Valérie FAYOS : 05.62.11.60.61 / vfayos@cm-toulouse.fr